l'individu a été conduit en voiture, entouré par la gendarmerie et la police, au commissariat de police de la rue de la Régence. Une foule considérable de curieux escortait la voiture.

Lorsque la voiture arriva au commissariat de police, la gendarmerie à cheval dut charger la foule pour dégager les abords du commissariat.

L'identité de l'auteur de l'attentat a été facilement établie. C'est un nommé Roubineau, comptable, né en 1850 à Binardo, près de Naples, domicilié à Bruxelles, rue des Bouchers, 21.

Les perquisitions opérées à son domicile par l'officier de police Sallens, a amené la découverte d'une valise de volumes, de correspondance et d'autres objets qui ont été saisis.

On n'a pu encore retrouver le revolver dont il s'est servi et qui a dû s'égarer dans la foule.

MM. Naigels et le juge d'instruction d'Oultremont viennent d'arriver au commissariat pour procéder à l'interrogatoire de Roubineau.

MM. Willemaert, procureur du roi, et Bourgeois, commissaire en chef de la police, sont également présents.

DETAILS COMPLEMENTAIRES

Bruxelles, 15 novembre. — Contrairement à ce qu'on a annoncé tout d'abord, le revolver était bien chargé à balles.

La première balle a passé au-dessus de la voiture, dans laquelle se trouvait, entr'autres le comte d'Oultremont. La deuxième balle a brisé la vitre de la voiture et a effleuré le visage du comte d'Oultremont.

Lorsque les gendarmes sont parvenus à arracher Rubino des mains de la foule, il s'est écrié : « J'étais malheureux, et en voyant passer tant de richesses... » Le reste de ses paroles s'est perdu dans le bruit.

Le nom de l'auteur de l'attentat est exactement Gennaro Rubino, né près de Naples en 1859.

Le procureur du roi, M. Willemaers, est arrivé au bureau de police de la rue de la Régence peu d'instants après l'attentat. Il était encore revêtu de la robe rouge qu'il avait mise pour assister à la messe funèbre. M. de Mot, bourgmestre de Bruxelles, se trouvait également au bureau de police de la rue de la Régence. Le fiacre 52, dans lequel l'auteur de l'attentat a été conduit au bureau de police, a été littéralement criblé de coups de couteau par la foule inconsciente et bête.

Le commandant du détachement de l'Ecole militaire, M. Koucher, s'est rendu au nom du roi au bureau de police de la rue de la Régence, pour s'informer du nom des personnes qui ont aidé à arrêter Rubino.

C'est en arrivant au Palais de Bruxelles que le roi a appris l'attentat. Il a demandé de suite si personne n'avait été atteint. Le baron Goffinet a donné tous les détails de l'incident au roi, qui n'a manifesté aucune émotion apparente. Après avoir déjeuné, le roi accompagné du commandant Cumont, est parti en automobile pour la gare du Luxembourg, où il a pris le train pour Groenendael.

En arrivant à la gare, le roi s'est excusé auprès de M. Houdard, d'être quelque peu en retard. « La cérémonie à l'église s'est un peu prolongée, a dit le souverain ; voilà pourquoi je ne suis pas exact à l'heure. »

M. Carton de Wiart, secrétaire du roi, encore tout ému de l'incident, a déclaré : Il n'est pas exact que le revolver de l'assassin ait été chargé à blanc.

Une des balles a brisé la vitre de la troisième voiture.

Le grand maréchal du Palais a été couvert d'éclats de vitres.

Rubino a tiré sur la troisième voiture parce que c'est celle où se trouve ordinairement le roi. C'est exceptionnellement que Léopold avait pris place dans le premier landau.

L'AUTEUR DE L'ATTENTAT

Rubino est de petite taille. Il paraît avoir 45 ans. Il a une forte moustache noire. Il est atteint d'une calvitie prononcée. Il est vêtu d'un costume à carreaux bruns et d'un pardessus noir d'étoffe très légère.

Dans son interrogatoire, Rubino a déclaré venir de Londres, où il était allé chercher du travail, qu'il n'avait pas trouvé. Il avait obtenu dans une ambassade quelques livres sterling, et s'était fait engager comme espion à la surveillance anarchiste, pour le compte du gouvernement italien. Il a été renvoyé parce qu'on s'est aperçu qu'au lieu de combattre les anarchistes, il faisait leur jeu. C'est alors qu'il a acheté un revolver et un paquet de 50 cartouches.

Il est venu à Bruxelles, mais n'a pas trouvé à s'occuper. Il a résolu alors de faire un grand coup. Il est allé à Sainte-Gudule, ce matin, dans l'intention de tirer sur le roi. Il est sorti de l'église, parce qu'il craignait de blesser les soldats qui faisaient la haie. Il s'est alors rendu au Treurenberg, dans l'espoir d'attendre le passage du cortège royal, mais la police a fait déblayer cet endroit.

C'est alors qu'il s'est placé rue Royale, entre l'impasse du Parc et la Montagne du Parc d'où il a tiré.

BRUITS ET RACONTARS

Bruxelles, 15 novembre. — C'est bien sur la troisième voiture que l'agresseur a dirigé son arme.

C'est l'agent de police Imbrechts, de la quatrième division, qui a arrêté Rubino. On croit que celui-ci professe des idées anarchistes et qu'il était venu expressément pour attenter à la vie du Roi.

Suivant une version qu'on nous communique au dernier moment, et que nous n'avons pas encore pu vérifier, Rubino aurait déclaré qu'il était employé par le gouvernement italien au service des informations à Londres. Il aurait ajouté qu'il était venu de Londres à Bruxelles il y a quinze jours, avec l'intention formelle de tuer le Roi. Dans ce but, il s'était rendu ce matin à l'église Sainte-Gudule où avait lieu le service funèbre, et où il a réussi à pénétrer. Il aurait ajouté que lorsque le roi est arrivé à l'église, il le tenait au bout de son revolver, mais qu'il n'a pas voulu tirer, de crainte de blesser des soldats. Il a suivi la voiture royale à la sortie de l'église.

Nous ne donnons cette version que sous les plus entières réserves.

LE SERVICE DE DEUX ANS

Paris, 15 novembre. — La commission de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. de Freycinet pour continuer l'examen des propositions du ministre de la guerre relativement au service de deux ans.

Le général André assistait à la séance.

Le ministre a examiné avec la commission chacun des points qu'il avait cru devoir signaler dans sa lettre à M. de Freycinet au sujet de l'application de la proposition de loi relative au service de deux ans.

M. Rolland sera chargé de rédiger à ce sujet un rapport supplémentaire, qui sera discuté et approuvé très prochainement par la commission, de façon que la discussion puisse reprendre au premier jour devant le Sénat.

La Sureté Générale

Paris, 15 novembre. M. Cochefert, chef de la Sûreté, va être nommé très prochainement directeur du contrôle général des services de la préfecture de police.

En avril dernier, lors de la retraite du titulaire, M. Taylor, le préfet de police lui donna l'assurance qu'il lui serait réservé et, dans cette éventualité il le laissa vacant.

M. Hamard, sous-chef de la Sûreté, succèdera à M. Cochefert.

L'Affaire Rosenberg

Paris, 15 novembre. — L'abbé Guillaumin contre lequel Mme Civet avait porté plainte pour escroquerie, — on se souvient des faits, — vient de bénéficier d'une mise en liberté provisoire.

Les laïcisations d'écoles en Bretagne

Paris, 15 novembre. — Le ministère de l'instruction publique communique la note suivante :

La statistique relative à la situation scolaire dans le Morbihan accuse les chiffres suivants pour les communes où les écoles privées congréganistes ont été fermées :

82 écoles ont été fermées en juillet, 12 en octobre.

Dans 21 communes seulement, des écoles libres dites « laïques chrétiennes », se sont ouvertes ; 8 autres doivent s'ouvrir. Les élèves qui fréquentaient les écoles fermées étaient au nombre de 6.400. Sur ce chiffre, 1.102 étaient inscrites dans les écoles publiques au 1er novembre. Il y a lieu de penser que le mouvement ne s'arrêtera pas là.

C'est dans l'arrondissement de Lorient que le gain des écoles publiques est le plus considérable avec 410 inscriptions. Puis viennent Ploermel avec 312, Pontivy avec 281, enfin Vannes avec seulement 99.

Fanatisme Clérical

LES EXPLOITS D'UN MAIRE CHOUAN

Paris, 15 novembre. — C'est en Bretagne, dans le Morbihan, comme bien on pense, que se passent les faits révoltants de fanatisme religieux qu'on va lire :

Au commencement du mois d'octobre, le 6, à huit heures du matin, une jeune fille de seize ans, Marie Cadiou, se suicidait près de la gare de Gestel en se jetant sous un train.

Son père, M. Cadiou, faisait aussitôt transporter chez lui, à Guidel, le corps de la malheureuse enfant qui avait été souillé par plusieurs jeunes cléricaux appartenant à de riches familles.

Le maire de la commune, considérant que le clergé refusait son ministère à la suicidée, faisait faire une fosse dans le coin du cimetière qu'on appelle dans le pays le coin des chiens, parce qu'il n'est pas consacré par les mômeries catholiques.

En vain, M. Cadiou faisait plusieurs démarches pour obtenir que sa fille ne fût pas enterrée là. La mairie fut inflexible. Elle menaça même M. Cadiou de lui dresser un procès-verbal, le mardi, vers quatre heures du soir, parce que le corps de Mlle Cadiou n'était pas encore enterré trente-deux heures après le décès.

Le père, néanmoins, conservait le corps pendant la nuit, dans l'espérance de faire fléchir l'odieuse intransigeance de la mairie. Et le mercredi, vers neuf heures du matin, il se rendait une dernière fois à la maison municipale pour demander que le corps de sa fille fût admis à côté des autres. Mais cette fois encore, il se heurtait à l'inébranlable résolution du maire, et le malheureux père se résignait enfin à conduire le corps de la pauvre enfant à l'endroit qui avait été désigné.

Ce qui ajoute encore à la barbarie et à l'odieux de la mesure d'ostracisme prise par le maire de Guidel, c'est que l'infortunée Marie Cadiou se serait suicidée, à ce que dit la rumeur publique, parce que, étant domestique dans une auberge, elle aurait été enfermée, en l'absence de ses maîtres, par quelques jeunes gens qui auraient abusé d'elle. Par désespoir, le lendemain matin, elle aurait été se jeter sous les roues d'une locomotive.

Ces faits, portés à la connaissance de la Ligue des Droits de l'Homme, furent transmis par son président M. Trarieux au ministère de l'intérieur.

Le président du conseil vient de répondre à M. Trarieux en ces termes :

« Monsieur le sénateur et cher collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le refus du maire de la commune de Guidel (Morbihan) de laisser inhumer la dépouille mortelle de Mlle Cadiou à la place que sollicitait son père, refus motivé par le suicide de cette jeune fille.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'enquête administrative ayant établi l'exactitude des faits que vous m'avez signalés, je viens d'inviter M. le préfet du Morbihan à suspendre immédiatement ce maire, dont je me réserve de provoquer la révocation. Je prie également le préfet de mettre l'adjoint en demeure de faire procéder, sans délai, à l'exhumation et à la nouvelle inhumation du corps de la défunte dans les conditions prescrites par la loi. »

Faits Divers

HORS RÉGION

Explosion de gaz

Paris, 15 novembre. Une explosion, due à une fuite de gaz, s'est produite ce matin chez un marchand de beurre et œufs, M. Brunet, établi 4, passage du Trône, près de la place de la Nation.

M. Brunet venait de pénétrer avec une bougie allumée dans son magasin quand l'explosion se produisit. Il put, néanmoins, fermer le compteur à gaz, dont le robinet était resté ouvert.

Mais la détonation avait causé une telle frayeur à la bonne du marchand de beurre qu'elle s'était jetée par la fenêtre de sa chambre, située au premier étage.

Elle ne s'est fait, heureusement, que des contusions sans gravité.

Une île détruite par un volcan

TOUTE LA POPULATION ANEANTIE

Marseille, 15 novembre. — Le courrier de l'Extrême-Orient, arrivé ce matin par la voie anglaise, nous apporte les nouvelles suivantes :

Le « Courrier d'Haïphong » confirme que la petite île de Tori-Shima, qui fait partie d'un petit groupe d'îles s'étendant entre les îles Bonin et le Japon, a été anéantie par une éruption volcanique qui s'est produite entre le 13 et le 15 août.

Il y avait cent cinquante habitants, dont on ne trouve pas la moindre trace.

Il ne fait aucun doute que toute la population de l'île ait disparu.

La plus grande partie de la population était occupée dans les dépôts de guano.

L'île est couverte de débris volcaniques et toutes les maisons sont détruites, l'éruption continue toujours, en même temps qu'une éruption sous-marine.

Il est encore impossible d'aborder dans l'île et ces parages offrent les plus grands dangers pour la navigation.

DANS LA RÉGION

LE CRIME

de la rue Gambetta

A LILLE

devant les Assises du Nord

Les aveux de Bouche, s'ils ont rendu monotone l'audience de vendredi, en supprimant la lutte que l'on était en droit de pressentir puissante, poignante, entre cet accusé et les témoins l'enserrant, l'acculant sous leurs déclarations, ont donné, par contre, à celle d'hier samedi, un intérêt plus grand.

La tâche de la défense est peut-être facilitée, toujours lourde cependant. Celle de l'accusation est plus difficile ; une incertitude naît. Les trois accusés avouent le vol, mais tous les trois, ils se rejettent l'un sur l'autre la responsabilité la plus terrible. Qui a assassiné ? Lequel des deux hommes — il ne peut guère être question de la femme — a noué sa main nerveuse autour du cou de la malheureuse victime ou a serré, tordu en corde, le mouchoir meurtrier ?

Aussi est-ce grande première dans la petite salle des assises. Dès avant l'heure, les places réservées — car les relations réservent des places dans l'enceinte du palais de Thémis comme l'argent en réserve au théâtre ; — dès avant l'heure, les places réservées sont occupées par une assistance plus nombreuse que la veille. Beaucoup de toilettes et de curiosités féminines, assoiffées d'émotions violentes.

Onze heures. Les portes s'ouvrent. Le populaire envahit, prend d'assaut le fond de la salle.

Cependant les accusés sont à leur banc, dans les mêmes attitudes que la veille. Bouche a toujours la fine moustache blonde retroussée ; une raie impeccable sépare sur le côté de la tête les cheveux ; figure de « mignon » comme l'appellera, non sans soulever un geste de protestation, l'avocat général. Il sourit parfois imperceptiblement ; on dirait parfois qu'un frisson de peur le secoue. Twechuizen paraît insouciant, brute inconsciente. Apolline Dumortier, le corps prostré en avant, la tête basse, semble somnoler.

La cour fait son entrée. L'appel du jury a lieu. M. l'avocat général a la parole.

LE RÉQUISITOIRE

Si l'avocat général requiert en personne ce n'est pas pour que l'accusation soit appuyée par la parole d'un magistrat d'un ordre plus élevé ; c'est parce qu'il avait suivi l'affaire à la dernière session des assises devant laquelle elle devait venir.

Les héros du drame

Après ce préambule, M. Bossu, avocat général, présente les héros et les acteurs du drame.

D'abord, la victime : Mlle Henry, une vieille fille de 65 ans, misanthrope, d'une économie confinant à l'avarice, d'une défiance poussée à l'excès, ayant comme le pressentiment d'une mort tragique, et cependant laissant pénétrer chez elle la femme qui devait ouvrir la porte à ses assassins.

Voici ceux-ci maintenant. A tout seigneur, tout honneur : Bouche, dont le rôle est prépondérant en cette affaire. Né à Douai, d'une famille honorable qui ne lui donne que de bons exemples ; chéri par sa grand'mère qu'il fait mourir de chagrin ; élevé chez les frères Jean de Pouille, où déjà il se montre ce qu'il sera toute sa vie, menteur, sournois, voleur, Bouche est très intelligent.

Sorti de pension, il est placé par sa famille à Templeuve. Il vole son patron. L'affaire est étouffée. Bouche devient à la Compagnie du chemin de fer commis-écrivain. Cet emploi supprimé, il entre chez un philatelliste à Douai, lui dérobe cinq à six mille timbres et est condamné pour la première fois. Il revient à Templeuve ; à deux reprises, puise dans la caisse de sa mère, receveuse à la halte de Wattignies, et la fait chasser comme une voleuse. A Templeuve, il fait la connaissance d'Apolline Dumortier et devient son amant ; il serait le père de son enfant.

Bouche va de Paris à Lille, où, coïncidence curieuse, il est, au commencement de 1896, garçon épicier chez M. Facompret, dans cette même épicerie où M. Loys, le témoin le plus accablant pour lui, est employé le jour du crime.

Partout où il passe, chez M. Defresne, chez M. Baudon, au Petit-Ronchin, chez M. Fremy, Maurice Bouche vole et commet des escroqueries.

Une bicyclette volée à Roubaix et vendue à Lille, lui vaut sa seconde condamnation.

Sorti de prison, une deuxième fois, il loge, d'octobre 1897 à avril 1898, chez un nommé Raoult, puis chez un nommé Sedlitz qu'il a connu à la maison centrale de Loos. Il ne travaille pas, vit d'expédients et de la prostitution des femmes.

M. l'avocat général suit Bouche dans ses nombreuses pérégrinations, à Amiens, où il est condamné pour la troisième fois ; à Valenciennes où il fait des placements fictifs pour M. Wolberg qui le chasse, et où il vit, sous un faux nom, avec une première, puis une deuxième fille soumise ; à Hirson, souteneur ; au régiment (bataillons d'Afrique) où sa conduite est assez bonne mais où il apparaît, si l'on en croit deux de ses anciens caporaux, comme un fricoteur et un sodomiste passif.

Bouche, sous cette accusation, proteste d'un geste et se penche à l'oreille d'un gendarme auquel il parle bas.

L'avocat général parle des préparatifs du crime et ajoute : « Bouche a été l'âme du complot ; mais lâche, il lui fallait un bras pour agir ».

Ce bras a été Twechuizen, digne acolyte de Bouche, d'une intelligence moyenne, mais gaillard vigoureux et solide, dénué de tout principe et de sens moral. Né à Armentières, d'une famille mal notée, abandonné dans sa jeunesse ; tout jeune, il subit deux condamnations ; il est expulsé de France et se rend en Belgique où il se fait condamner pour vols qualifiés. Il se marie à Gand et abandonne sa femme.

Twechuizen rentre en France. Sous l'influence heureuse d'une femme qui l'a suivi, il a huit années de calme. Mais il rencontre Apolline Dumortier et Bouche ; ce sont ses deux mauvais génies.

Pauline est d'une mauvaise moralité. Elle escroque le maire et l'adjoint de Templeuve, ainsi qu'un voisin ; elle se livre à la prostitution.

En résumé, les auteurs de ce drame sont des individus de sac et de corde.

Les préparatifs du crime

Bouche connaissait-il Twechuizen ? C'est l'argot des prisons, cet aimant, qui les a fait se rencontrer. Huit jours avant le carnaval, Bouche dit à Twechuizen : « J'ai un coup à faire où il y a trente « sacs » à gagner ».

Bouche a suggestionné Twechuizen en lui proposant, à la suite l'un de l'autre, plusieurs coups à faire.

Ils n'ont pas eu de mal à décider Pauline à leur servir d'instrument.

L'avocat général dit les allées et venues des co-accusés, le jour du crime, et les préparatifs. Mais tout cela a perdu un intérêt devant le coup de théâtre, devant les aveux de Bouche, rendus inévitables par la magistrale instruction de M. Davaine.

Bouche paye d'audace ; mais la magnifique enquête de M. Jérôme avait établi sa culpabilité et tous les témoins le reconnaissent. L'arrestation de Twechuizen le laisse inébranlable.

Les aveux de Bouche sont un coup de théâtre véritablement stupéfiant. Ce Bouche, qui a tout avoué, le sourire sur les lèvres ; cet homme qui, de sa superbe, avait cinglé les témoins, après avoir avoué, s'est occupé de la toilette de ses dents, comme si, le soir, il devait reprendre sa place dans un boudoir interlope. Les jurés l'ont vu. Il ne faut donc pas croire à sa sincérité. C'est parce que Bouche a senti une meilleure plateforme pour sa défense qu'il a passé des aveux partiels.

Le crime

Sur la perpétration du crime, les affirmations sont contradictoires.

Bouche a dit : « Je suis entré derrière Pauline et Twechuizen ; je suis resté dans le couloir ». Twechuizen a eu deux versions très compromettantes ; la première : « Bouche a passé le mouchoir pendant que je lui tenais les bras ».

Comment se reconnaître ? Il ne faut retenir que ce que tous les trois ont définitivement avoué.

Mais les trois accusés savaient qu'ils allaient rue Gambetta, non pas seulement en voleurs, mais en assassins, s'il le fallait. Et il le fallait, car dans un quartier populeux, à l'heure où le crime se commit, s'ils avaient laissé leur victime en vie, cinq minutes après, ils étaient entre les mains de la police.

Les constations du parquet et de la police, poursuit M. l'avocat général, sont très importantes. Et c'est sur elles et sur les constatations médicales qu'il appuie le plus fortement, quoique le plus brièvement, son accusation.

Mlle Henry a été trouvée étendue sur le parquet, une serviette d'un double nœud et très serré liant les jambes, un mouchoir tordu en corde, de façon à produire plus d'effet, enserrant le cou, mais non lié. Le médecin légiste, dont la compétence est grande, a constaté une pression vigoureuse de la bouche et des joues écrasées sur les dents. Une pression violente a été exercée sur les mains étendues, puisque les deux coudes portent des ecchymoses.

La mort est due à l'obtusion de la bouche ou à la pression exercée sur le cou, mais plus probablement à celle-ci. Mais qu'elle soit due à la suffocation ou à la strangulation, est-ce que celui qui serrait les pieds a pu serrer le cou ou clore brutalement la bouche ? Non ; ces actions ont été concomitantes et toutes deux ont participé à l'assassinat. Et de cet assassinat la femme est complice, qui a ouvert la porte pour qu'il fut commis et parce qu'il devait être commis pour assurer la fuite des coupables.

L'avocat général met en garde les jurés contre l'éloquence de ses talentueux contradicteurs. Après les avoir entendus, ils se ressaisiront et prononceront un verdict unanime sur toutes les questions.

LES CIRCONSTANCES ATTENUANTES

M. l'avocat général termine :

— « Où verrez-vous des circonstances atténuantes ? Dans le crime lui-même ? C'est le plus odieux des guet-apens. Dans le mobile du crime ? C'est et le plus ignoble, la soif de l'or.

» Dans l'intention ? Le crime était prémédité de longue main. Dans la jeunesse des accusés ? Leur vie est déjà bien longue, à ces chevronnés du vice. Dans la constitution de Bouche ? Il a aussi tenté de s'évader avec une bande de forçats pour complices, avec Twechuitzen, dont il savait que les déclarations devaient faire tomber sa tête. Dans la fièvre thyphoïde de Bouche ? Mais personne n'a songé à contester son entière responsabilité. Pauline, dans sa qualité de femme ? Mais elle s'est mise en marge de son sexe ; elle riait aux éclats en amenant les assassins auprès de sa maîtresse ; elle volait une montre pendant qu'on la tuait. Aucun ne mérite de pitié. Egaux dans le crime, il faut qu'ils soient égaux dans la répression. C'est donc la peine de mort que je demande pour tous les trois ; la peine de mort qui, si à l'aube de ce XX- siècle de miséricorde et de pardon, elle est restée dans notre code, n'y est inscrite encore que pour punir des crimes pareils ».

M. l'avocat général adjure une dernière fois les jurés de se montrer impitoyables, en leur rappelant le crime de la rue de la Monnaie et le crime de Wattignies.

LES PLAIDOIRIES

La défense de Bouche

Me Dubron a accepté la lourde tâche de défendre Bouche. Si le réquisitoire de l'avocat général, que nous venons de résumer succinctement, a duré près de trois heures, la plaidoirie de l'honorable avocat dure trois heures et demie. La sueur perle à son front quand il se rassied.

Pied à pied, il a lutté contre l'accusation.

— « Au cours des débats, a-t-il dit en débutant, le président des assises a prononcé ces paroles : « Tous trois ont volé ». M. l'avocat général vient de proférer celles-ci : « Il y a trois assassins ». C'est s'avancer beaucoup ».

Le vol par les trois complices n'est pas douteux. Mais quel est l'assassin ? Ici c'est la nuit et le mystère, et Me Dubron s'étonne que le ministère public ait demandé trois têtes.

Il parle de l'enfance et de la jeunesse de Bouche, confié aux cœurs aimants mais faibles de son grand père et de sa grand' mère, alors qu'il aurait fallu une main jeune et forte pour le conduire dans le bon chemin. Il le montre craintif et peureux. C'est un menteur, un voleur et un escroc, mais ce n'est pas un assassin. Bouche est une bête de ruse mais non une bête de proie. Il était de force à concevoir un assassinat mais non à l'exécuter. Il lui fallait un bras vigoureux. Il l'a dit lui-même et Twechuizen en convient : « Il me faut un gaillard solide comme toi ».

Me Dubron, sans trop le charger toutefois, rejette sur Twechuizen la plus grande responsabilité.

Twechuizen est vigoureux ; c'est un lutteur, tandis que Bouche est un être mou, paresseux, un fanfaron du vice, mais que l'enquête a noirci outre mesure.

Et d'ailleurs y a-t-il eu assassinat ? Tous trois sont venus dans l'intention de voler, mais non de tuer. La preuve, c'est que la veille encore ils étaient à Ronchin.

La mort est survenue par inhibition ; le médecin légiste ne conteste pas qu'elle a pu arriver ainsi. Elle n'a été causée ni par la strangulation, ni par la suffocation. On n'a pas trouvé sur la peau du cou trace de doigts ; on n'a pas trouvé sur les poumons de mousse de sang, ainsi qu'il s'en produit dans les morts par suffocation ou strangulation. Une forte pression sur le larynx ou sur le creux de l'estomac peut provoquer, surtout chez les vieillards, un arrêt subit du cœur. C'est la mort par inhibition.

Or, Twechuizen, il l'a avoué, s'est précipité sur Mlle Henry pour la renverser, pour la mettre dans l'empêchement de pouvoir appeler, pour permettre le vol. Pour cette action, il fallait un guetteur, et ce fut Bouche, l'être de ruse, tandis que Twechuizen était l'être de force.

Il y a trois complices dans cette affaire. Il ne s'agit pas de dire : « Il y a trois assassins » ; il faut le prouver. Il ne s'agit pas de passer condamnation en bloc. Quel est l'assassin ? qu'on le désigne !

S'il y a eu mort par suffocation, qu'on dise qui a serré le mouchoir. S'il y a eu mort par strangulation, qu'on dise qui a noué sa main vigoureuse autour du cou de la victime. Est-ce celui-ci ou celui-là ? Est-ce cette femme ? On ne saura nommer aucun des trois.

Dans une superbe péroraison, Me Dubron supplie les jurés de se montrer pitoyables à Bouche, au nom de sa famille, honorable et estimée de tous.

— « Ne le lancez pas dans l'éternité, dit-il, encore plein de fange ; laissez-lui le temps de se repentir.

La défense de Twechuizen

— « *Je serais singulièrement embarrassé,* dit Me d'Hooghe père qui assure la défense de « Twechuizen, pour répondre au ministère public, si je ne puisais dans votre sentiment d'équité et de justice une absolue confiance. »

Et il déclare qu'il sera court et s'en excuse. Mais sa tâche est facilitée par les aveux, dès le premier moment consentis par son client. Il oppose la franchise de celui-ci aux mensonges et aux aveux partiels de Bouche. On n'a pas lieu de douter de sa sincérité. Twechuizen a dit ce qu'il était : un voleur, pas un assassin.

Avec son éloquence coutumière, et son talent fait de précision, de dialectique et d'harmonie, Me d'Hooghe retrace l'enfance de Twechuizen, né de parents tarés, abandonné, orphelin jeune encore, d'une poussée saine et vigoureuse en dehors de toute éducation.

A tous les métiers auxquels il s'attela : charpentier, mécanicien, il se donna de toutes les forces de sa robuste constitution. C'était un bon travailleur. Il a de bons certificats, et Me d'Hooghe en donne lecture.

Mais Twechuizen est un malchanceux. Il a été obligé toute sa vie d'errer. Sa femme l'a trompé, adultère, incestueuse.

Quand il n'a plus eu de travail, il s'est fait lutteur. Me d'Hooghe retrace sa carrière de lutteur, fort honorable. Ses patrons rendent hommage à sa nature, à son caractère doux, serviable. Cette période de son existence est une période de calme, de rachat des fautes passées. Mais il rencontre Pauline Dumortier, blessée elle-même, martyre de la vie, battue par un mari brutal ; et ces deux épaves s'unissent pour la lutte. Etaient-elles bien assez fortes ?

Non, puisque l'intelligence, la ruse de Bouche les ont dominées, les ont incitées au vol, pas à l'assassinat.

Twechuizen s'est défendu jusqu'à la fin. Il n'a pas été à un premier rendez-vous en vue d'un vol.

Il est venu chez Mlle Henry. Il a dit ce qu'il y avait fait, et n'a pas fait autre chose. Pas plus que Me Dubron ne dit que Bouche est l'assassin, on ne peut dire que celui-ci est Twechuizen. Il n'y a pas de preuves matérielles contre lui.

Le bagne doit suffire à son châtiment.

La défense d'Apolline Dumortier

Me d'Hooghe fils présente enfin la défense d'Apolline Dumortier.

— « Votre mission, dit-il, en s'adressant directement aux jurés, est aussi grave et lourde qu'elle est haute et souveraine. Vous devez, hommes, juger une femme et la comprendre toute. Vous devez, hommes, châtier une femme et la faire souffrir. Et ce n'est pas sans raison que depuis cinq mille ans l'homme ne peut être inflexible devant la faiblesse impulsive et irresponsable, devant la destinée douloureuse de la femme, inapte aux constances viriles, insensible aux devoirs abstraits, qui ne vit que par ceux qu'elle aime, subit irrésistiblement leur influence, est l'esclave et la victime souvent de l'amour qui est tout son destin et toute sa vie et ne vaut que par l'homme qui la prend, la domine et la protège ou la perd.

» Quels hommes pouvaient entrer dans la vie de celle-ci qui n'avait ni l'intelligence, ni la fortune, ni la beauté, qui n'était qu'une pauvre brute n'ayant aucune des armes de la femme, et souffrant de toutes ses tares, de ses faiblesses et de ses tentations ? »

Me d'Hooghe fils s'étend sur les phases et les péripéties de l'existence de sa cliente. Des tares originelles, une éducation mal conduite, des circonstances malheureuses ont causé sa perte. Elle est élevée par une tante qui était une voleuse ; son père ne valait pas mieux ; elle souffre du caractère acariâtre de sa belle-mère. Après avoir été abandonnée enceinte, elle est épousée par un ivrogne, un voleur et un brutal, qui lui donne des coups de couteau, des coups de pied

---

FEUILLETON DU 16 NOVEMBRE. — No 22

LE GRISOU

L'existence dramatique du porion Jean Jacquemin et la catastrophe de la Veine no 15

Grand Roman par Maurice TALMEYR

LIVRE DEUXIÈME

Le repentir

VII

Jacquemin, à ces mots, sentit un frisson d'espoir. Il tira de sa poche le rouleau d'or qu'il avait pris chez lui, le remit à l'instituteur et lui dit :

— Il y a trois cents francs.

— Trois cents francs !

S'étonner, c'était presque questionner. Le bonhomme le sentit, et, craignant d'avoir manqué à sa parole, il reprit :

— Pardon. Continuez.

— Vous avez entendu parler d'une malheureuse nommée Ghilaine ?

— Ghilaine ? Oui, l'Innocente.

— Il faudrait même aller tout de suite chez elle. Hier, elle était à moitié morte de faim.

— J'irai, *dit le maître d'école.*

— Tout de suite, ce matin même, répéta Jacquemin.

Il continua :

— Vous jugerez vous-même, monsieur l'instituteur, des secours qui leur seront nécessaires à elle et à son fils. D'ici peu, d'ailleurs, vous saurez mon adresse, et lorsque vous n'aurez plus d'argent, j'espère pouvoir vous en envoyer. Maintenant, je vous remercie de faire ce que je vous demande, et de ne pas me demander pourquoi je le fais.

Puis il se leva aussitôt et ajouta :

— Adieu, monsieur Petit-Waudru. Je vous remercie bien.

Le maître d'école s'efforçait de contenir l'étonnement et l'émotion qui croissaient en lui. Cependant, comme Jacquemin, prêt à partir, se tenait debout au milieu de la salle, il dit en lui tendant les mains :

— J'accomplirai toute la mission que vous me donnez, monsieur Jacquemin, et je tiendrai toute ma parole. Je ne vous demande pas compte de vos bonnes actions, pour que Dieu ne me demande pas compte de mes mauvaises.

Et changeant brusquement de ton, il ajouta :

— C'est égal, il y a six mois, vous n'avez rien voulu boire chez moi à votre arrivée : vous accepterez peut-être quelque chose au moment de votre départ ?... Tenez ! un bon verre de bourgogne !

Et tout en suçant la pastille de réglisse qu'il tenait toujours dans sa bouche, et tandis que le cœur lui battait, il sourit dans son grand col.

Cette fois, en effet, Jacquemin accepta le verre de bourgogne qu'il avait refusé six mois auparavant. M. Petit-Waudru alla chercher une bouteille et deux verres, qu'il posa, non sans trembler, sur la table, et, lorsqu'ils trinquèrent à la mode belge, le porion vit perler une larme sur la paupière du bonhomme.

Quelques instants après, il quittait Pont-sur-Sambre.

Comme on le pense bien, le départ pour l'Angleterre n'était qu'une feinte. Le train qui devait le prendre à Charleroi allait à Bruxelles. Jacquemin traversa la ville, gagna la gare de la ligne de Flandre, prit son billet pour Bruges, et débarqua, le soir, à la nuit tombante.

La ville lui était connue. Il prit sans hésiter la direction du pont Saint-Jean, traversa la place de l'Ancre, suivit tout droit jusqu'à la rue de la Vigne, s'y engagea, et parvint à un clos gardé par un canal qui le contournait comme un fossé.

Cet enclos était situé au-delà de la place, à l'extrémité de la rue que Jacquemin avait prise en dernier lieu. On y arrivait par un petit pont de pierre aboutissant à un porche et dont la porte lourde, massive, à judas, était fermée. Ce fossé plein d'eau, ce pont, ce porche et cette porte pouvaient, pour un étranger, éveiller à la fois l'idée d'un couvent et d'une forteresse.

Jacquemin vint à la porte, sonna, et demanda par un judas qui s'ouvrit en laissant filtrer une vive lueur :

— Madame la comtesse de Rochefeu ?

Le judas se referma. Pendant quelques instants on entendit de l'autre côté de la porte, le bruit des pas et des voix de deux personnes qui se consultaient en marchant. Puis la porte s'ouvrit et se referma sur le porion.

LIVRE TROISIEME

Le Coud'Chass

I

Le jour même où Jacquemin quittait Pont-sur-Sambre, il se préparait des événements qui allaient être l'occasion d'un grave et mystérieux revirement dans sa destinée.

A son retour d'Angleterre, le soir de son arrivée à Charleroi, le bourgmestre avait fait arrêter sa voiture devant la maison de M. le conseiller Dieulafoy, l'un des gros actionnaires des houillères de Pont-sur-Sambre, était entré chez lui, et y était demeuré une heure. A quelques jours de là, le jour même où il avait mandé Jean Jacquemin pour le chasser, il quitta le château assez tard dans l'après-dîner et de nouveau se rendit chez M. Dieulafoy.

Lorsqu'il entra chez le juge, il faisait nuit. Dix ou douze personnages causaient réunis dans un grand salon sévère où les abat-jour mis aux lampes illuminaient le bas de la chambre et laissaient le haut dans l'ombre, de sorte que, dans les discussions engagées autour de la grande table qui était là, la lumière éclairait les gestes sans éclairer les figures.

Les hommes rassemblés dans cette salle, la plupart de mines différentes, semblaient aussi de monde assez différent. Il y avait là un élégant, déjà mûr, remarquable par l'espèce de longue et vague protubérance osseuse qui lui barrait le front d'une tempe à l'autre, sa voix flasque, ses yeux clignotants, ses longs favoris blonds pendants et la manière dont il portait son mouchoir dans l'échancrure de son éternel gilet blanc.

Près de lui se tenait un général de vaste corpulence, au nez crochu, aux grosses moustaches, aux gros accroche-cœur blancs, mélange de caserne et de parfumerie, grave de cette gravité prévue par Larochefoucauld.

Et tout près encore, écoutant causer le gros homme et le petit homme, et souriant d'un sourire qui essayait de se mettre de pair avec leur notoriété, un ancien officier de cavalerie, jeune encore, dont le crâne chauve luisait avec ambition, mais dont l'œil avait l'insignifiance du zinc peint. D'autres, dans cette réunion, assurément irréprochable de tenue, lui montraient, par moments, d'inquiétants regards de coquins dans les galbes du notaire.

Cependant, malgré les distances qui devaient les séparer, tous ces hommes s'étaient mis tout de suite, sans transition, sans précaution, à un certain niveau de politesse librement affable, qui pouvait faire penser à la familiarité qui s'établit du jour au lendemain, à la guerre, entre les soldats du même camp.

A l'entrée de M. de Roquebert, il s'était fait un mouvement dans l'assemblée ; les têtes s'étaient retournées, les groupes s'étaient séparés ; puis les causeries se dépêchèrent, on se pressa autour de la table, le silence régna dans le grand salon clair et sombre, et on écouta bientôt, dans une attention profonde. M. Roquebert, rouge, suant, l'air à la fois balourd et important, avait tiré d'un grand portefeuille à serrure, sur lequel son nom était écrit, un manuscrit de forme in-quarto, l'avait ouvert, vérifié d'un regard rapide, et avait commencé à résumer les explications déjà connues ou devinées que prévenaient autour de lui de temps en temps des interruptions et des signes d'assentiment.

Il présentait à l'approbation du conseil le projet d'un renouvellement de traité entre la Compagnie des houillères de Pont-sur-Sambre et la maison Hard et Campbell de Londres. Il y était stipulé que désormais on livrerait la houille provenant des mines à la maison Hard et Campbell, à raison de vingt-cinq francs la tonne. C'était une perte grave pour la Compagnie, dont les livraisons se faisaient jusque-là moyennant un prix beaucoup plus élevé.

Mais les charbons n'atteignaient plus ce prix nulle part sur les marchés anglais, et la maison Hard et Campbell, principal débouché de la Compagnie belge, se disposait à rompre avec elle, à l'expiration des anciens traités, lorsque Roquebert lui en avait soumis de nouveaux. Hard et Campbell, d'après ces traités nouveaux, devaient réaliser une économie de cinquante centimes par tonne, en donnant la préférence aux houillères de Pont-sur-Sambre. Il est vrai que la Compagnie restreignait ses bénéfices, mais elle se sauvait du chômage. Bien plus, le prix modique offert par la Compagnie devait inévitablement tenter toutes les maisons libres d'engagements. Dès lors, les demandes allaient affluer de nouveau ; les débouchés allaient s'ouvrir ; la Compagnie créait une concurrence hardie, téméraire peut-être, mais qui devait être victorieuse, et qui, d'ailleurs, valait encore mieux que la ruine.

Puis, pour contrebalancer cette mesure qui restreignait les prix, on en proposait une autre, également forcée, qui restreignait les salaires. L'abaissement de la rémunération, allouée au travail, rendait moins sensible l'abaissement des bénéfices. La décision pouvait être prise immédiatement en considération, sans délais, dans cette réunion extraordinairement provoquée.

Il y eut dans la salle un grand silence. On eût dit que personne n'osait dire oui, et que personne ne voulait dire non ; enfin on entendit une voix qui approuvait ; d'autres approbations suivirent, et un murmure général anonyme accéda la proposition.

M. Roquebert, alors, jeta le traité sur la table, en posant dessus son gros index, dont l'extrémité aplatie eût recouvert une pièce de quarante sous :

— Messieurs, cela signé et les salaires diminués, tout ira bien. La mesure, d'après nos statuts, doit être signée par quatre de nous.

L'assemblée consentit, et M. Roquebert poursuivit aussitôt :

— Maintenant, prenons garde. Les mineurs ont l'œil ouvert.

— C'est juste, firent quelques-uns.

(A suivre.)